



le Planitre

Journal d'information édité par BIEN VIVRE A L'HAUTIL

s o m m a i r e

Edito

Sécurité routière

Feux de la Saint-Jean

Forum des associations

Journée Nature

Gigot Party

Randonnées de Mai et
Décembre

Course de côte de Chanteloup

Fontis de la RD22

L'agriculture de proximité

Révision du PLU de Triel

Nuisances aériennes

Protection du Massif de
l'Hautil

Littérature : IQ84

Massif de l'Hautil, 15
Promenades et randonnées

Agenda

Recette, Gâteau aux noix

Hautil Pratique

Révision du PLU



La révision du PLU engagée par la Municipalité de Triel vise clairement la densification de la ville et du hameau de L'Hautil.

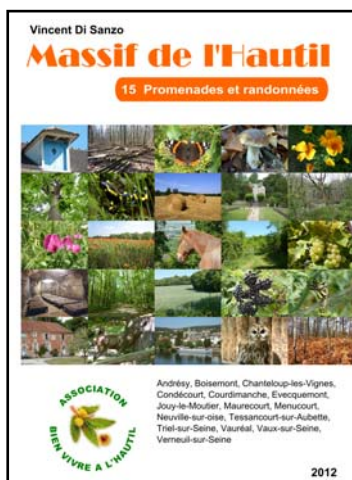
Outre cette densification contre laquelle nous nous opposons fermement, la mise en application du projet actuel aboutirait à la suppression de plusieurs zones naturelles ainsi qu'à la construction d'un lotissement sur une partie des stades de l'Hautil.

Alors que Triel engage un PLU peu conciliant avec la préservation de l'environnement, les initiatives en faveur de la protection et de la réhabilitation du Massif de l'Hautil fleurissent en ce début d'année.

Le Collectif pour la Protection du Massif de l'Hautil a demandé au Préfet d'engager le processus de classement de l'Hautil en forêt de protection suivi par notre député de circonscription, Arnaud Richard qui en fait de même.

La publication d'un guide de randonnée dans le Massif de l'Hautil ouvre la voie à cette réhabilitation tant souhaitée.

Massif de l'Hautil



Activités de l'association



Imperturbable, notre association a assuré l'organisation de toutes les manifestations festives habituelles donnant corps à cette vie de quartier rudement mise à l'épreuve par la crise ambiante.

Fidèle à ses statuts, elle poursuit son engagement pour la protection du cadre de vie (sécurité routière, nuisances aériennes) et de l'environnement (protection et réhabilitation de la forêt de l'Hautil).

Edito

Le bureau de notre association vous présente ses meilleurs vœux pour vous et vos familles en cette nouvelle année. Mais, ne nous voilons pas la face, la menace qui pèse sur notre environnement encore un peu préservé de l'Hautil n'a jamais été aussi forte qu'aujourd'hui.

En effet, des dizaines de projets (pour la plupart sous le fallacieux prétexte des opérations majeures : Grand Paris, Opération d'intérêt National Seine-Aval, volonté d'une ministre entêtée d'envoyer les avions survoler ses voisins) vont, à court et à moyen terme, supprimer des dizaines d'hectares de zones naturelles et de forêt qui seront remplacées par des constructions, des habitations, des routes, des zones d'activité, de fausses éco-structures, ...). Les alibis et les excuses ne manquent pas à certains de nos élus qui s'abritent sous des parapluies divers : Nous sommes obligés de doubler la population, nous n'avons pas le choix, c'est la loi, c'est pour votre bien, nous ne sommes pas maîtres de notre destin et de notre environnement, c'est mieux comme ça, c'est l'avenir, ...

Il semble même que personne ne se pose la question de savoir si la population du val de Seine de l'ouest parisien désire vraiment être deux fois plus nombreuse dans le même espace (déjà archi-saturé) d'ici 20 ans ? Voulons-nous vivre encore plus entassés ou vivre mieux ? Voulons-nous tailler le massif forestier de l'Hautil en petites pièces pour le transformer en zone d'habitations ? Voulons-nous encore plus d'embouteillages ? Voulons-nous encore plus de décharges ? Voulons-nous des arbustes dans des jardinets à la place de la forêt ? Voulons-nous d'un nouveau PLU de Triel qui supprime plus de 100 hectares de zones naturelles pour les remplacer par des zones urbaines ?

Le nouveau logo de la ville de Triel, fièrement présenté par notre municipalité, annonce d'ailleurs clairement la couleur : des bulles bleues de taille décroissante et diminuant d'intensité vont de bas en haut (symbolisant l'espace entre la Seine et le ciel) et il n'y a pas de bulle verte représentant la forêt de l'Hautil (complètement oubliée alors qu'elle occupe pourtant près de 50% du territoire de la commune).

Néanmoins, gardons l'espoir dans l'avenir et continuons à faire entendre haut et fort la voix de la raison et de la sagesse. Des élus, des associations, des particuliers soutiennent nos projets communs de charte forestière et de classement de l'Hautil en "forêt de protection". Ainsi, si nous ne baissons pas les bras, nous pourrions encore profiter de cette richesse naturelle avec nos enfants.

Rejoignez donc, si vous ne l'avez déjà fait, les rangs de notre association qui mêle avec bonne humeur et sans contrainte les défenseurs de la nature, les bon-vivants, les amateurs de fêtes, les jeunes, les familles, les expérimenté(e)s, ceux qui savent, ceux qui croient savoir, ceux qui se demandent, les plus ou moins bien portant, les "échangeurs" et tous ceux qui ont envie de partager avec convivialité. Amusons nous, protégeons nous, mélangeons nous, défendons nous.

Lionel

Sécurité routière



A l'Hautil, les derniers aménagements routiers de sécurité ont été réalisés en 2007. Depuis, plus rien.

Pourtant les besoins sont évidents, chacun a pu constater que :

- Il y a de nombreuses portions de route qui n'ont pas de trottoirs, mettant en danger les piétons et notamment les enfants sur leur trajet pour aller à l'école. Dès qu'une poussette doit s'aventurer sur ces portions sans trottoir, elle doit rouler sur la départementale (D2 ou D22).
- Il n'y a pas de places de stationnement, les voitures stationnent "sauvagement" sur le bas côté et obstruent le passage des piétons, des poussettes, des personnes handicapées.
- Les routes larges, les lignes trop droites, incitent à dépasser la limite de 50 km/h, ce qui a été mis en évidence dans l'étude Kynergos de 2000.
- La signalisation doit être améliorée.

La circulation ne cesse d'augmenter, et l'augmentation ne va pas s'arrêter vu la poussée immobilière. Les besoins d'aménagements vont devenir chaque jour plus critiques.

Le Collectif n'a jamais cessé ses efforts pour faire avancer le sujet avec les différents interlocuteurs et des avancées ont été obtenues.

Avancées majeures : divers ralentisseurs, chicanes sur la D22, zone protégée de l'école... Mais beaucoup reste à faire sur la D22 et également sur la D2 où rien n'a été fait.

Le Collectif pour la sécurité routière sur l'Hautil a rappelé la situation aux responsables de la mairie de Triel et de la communauté des 2 rives dès le mois de mai 2011.

Un nouveau rappel a été fait en juin avec demande de rencontre avec Mr le Maire, Mr Joël Mancel et le Mr le Président de la CA2RS,

Mr Pierre Cardo.

Le 16 novembre les représentants du collectif ont été reçus par le Maire, à l'occasion de la présentation du projet du nouveau PLU. Lors de la réunion, le thème de la sécurité routière a été abordé, et voici ce qui a été noté :

- Le Conseil général a subventionné un rapport sur la RD 2, diagnostic et préconisations. Ce rapport est en cours de rédaction, et après diffusion devra être revu par la ville. Quand ?

Aménagement de carrefour, aménagement de trottoir sachant que Le Conseil général ne subventionnera rien sur les trottoirs.

- La Communauté des 2 rives a été mandatée pour regarder l'aménagement des trottoirs, sur le haut de la RD2, et l'entrée de Triel venant de Chanteloup

- 8.5 Millions d'Euros sont nécessaires pour réaliser les travaux d'urgence de remise en état des routes de Triel.

La Communauté des 2 rives subventionne 700 000 Euros, montant défini par le pouvoir économique de Triel . 12 ans donc pour réaliser les travaux urgents, avec l'état des routes qui vont se dégrader en parallèle.

- Pour la Communauté des 2 rives, la solution pour accélérer les choses passe par le développement économique. Si ce développement économique est avéré, le budget d'entretien des routes sera bien plus conséquent.

En attendant...

- Sur la D22, si ajout d'une chicane, le Conseil général prendra

en compte l'investissement. Par contre les chicanes sont accidentogènes. Une meilleure solution semble être des " entonnoirs ", ralentissement obtenu grâce à un effet paroi, où si la voiture tape la paroi elle glisse dessus, avec uniquement de la tôle froissée. Avec les chicanes, si on va droit dessus, la voiture est déviée vers l'extérieur de la chaussée, avec tôle froissée et risque pour passagers / riverains.



Idee à creuser : où pouvons-nous voir ce genre d'aménagement ?

- Présenter les améliorations faisables sur la RD22, lors de la présentation par la mairie du dossier final de la RD2 (sous 1 mois environ)

- L'augmentation du trafic a comme conséquence une queue le matin jusqu'à la marre. Réponse de la mairie : possibilité que le séquençage du feu ne soit plus celui d'avant la réfection de la route RD22 côté nord -> à vérifier.

- Les comptages de trafic : les services techniques se retournent vers la région qui a organisé les comptages, et nous feront la restitution des données.

- Impact de l'éco route - sur le RD22 ?

rappel : l'éco route est un projet de rocade de Cergy passant sur le

plateau de Jouy-le-Moutier, projet succédant au projet V88. Le maire ne connaît pas le projet, J.C. Grignon s'engage à l'informer.

- Incivilités - doublement malgré les lignes blanches -excès de vitesse- la mairie ne peut rien faire, la police municipale a peu de moyens et ne peut pas verbaliser sans l'action conjointe de la police Nationale.

On peut malheureusement en conclure que sans travaux d'aménagements sur les D2 et D22, on ne peut pas espérer d'amélioration.

- Les aménagements de type Plateaux sont efficaces (chemin des roches / Ecole), mais on ne peut pas les multiplier à l'infini. Pourquoi pas un dernier au niveau des Lilas, en symétrie à celui du chemin des Roches ?

- Dimanche : La messe, de nombreuses voitures sont garées sur les trottoirs autour de la Chapelle. Idée de la mairie : interdire le stationnement, saisir l'occasion de remettre en état le trottoir le long de la RD2, pour pousser les gens à se garer au Parc aux étoiles. Si les gens se garent alors sur le trottoir, verbalisation

Aujourd'hui, la mairie ne nous a pas encore appelés pour nous présenter l'étude de la RD2.

Pour le Collectif, Emmanuel et Stéphane

Feux de la Saint-Jean



Belle édition 2011 pour nos Feux de la Saint-Jean, co-organisés avec la ville de Triel. Une programmation musicale variée : A - Lyss (chanson française), TeeRee and the Chillies (jazz), Oomox (blues/rock) et un temps splendide ont faits de cette manifestation un très bon cru !

Forum des associations



Les forums de rentrée sont plutôt l'occasion de s'inscrire aux activités culturelles et sportives choisies par chacun d'entre nous pour l'année à venir. Néanmoins c'est un passage obligé pour notre association de montrer nos actions et animations en faveur du hameau de l'Hautil et de la protection l'environnement.

Cette année, les visiteurs ont été intéressés par les projets : sécurité routière, forêt de protection, charte forestière, animations festives, ..

Journée Nature

Si la nature, à Triel, on la côtoie tous les jours, nous, Hautilois, nous l'habitons. C'est pourquoi cette journée consacrée par des associations à l'invitation de la municipalité, à la Nature, nous y avons tenu un stand.

Le thème ? Bien sûr le projet de Forêt de protection qui un jour garantira au Massif une certaine pérennité.

Les autres participants n'ont pas

manqué de présenter leurs réalisations : nouvelles vignes, champignons, diaporamas et même les bouchons en plastique excitèrent la curiosité des visiteurs.

C. B.



Plus de cinquante personnes : c'est le score que BVH a réalisé non pas sur le terrain de foot mais dans le Club House tout proche, aimablement prêté par l'association. Il faut dire que le temps pluvieux s'était éclairci. Que l'approche gastronomique, bien que rustique, et la convivialité de l'ambiance attirent l'Hautilois qui ne

recule jamais devant un festin.

Toute ressemblance avec les repas champêtres du temps d'Astérix ne serait que le fruit du hasard car faute de sanglier, c'était des gigots d'agneau qui furent rôtis.

C. B.



Randonnée de Mai à Paris

Le Petit-Montrouge, escapade parisienne pour cette randonnée de printemps avec en prime un temps magnifique au rendez-vous.

Nous sommes partis de Montparnasse-Bienvenue pour l'itinéraire suivant :

Rue de la Gaîté (théâtres), Cimetière Montparnasse (Moulin et tombes célèbres), Place

Denfert-Rochereau, Rue Hallé (belles maisons), Rue Daguerre (commerces de bouche), Mairie du 14ème, Eglise St Pierre de Montrouge, Rue Beaunier (voie désaffectée de la Petite Ceinture), Réservoir d'eau potable de Montsouris, Square Montsouris (serpentine bordée de maisons de styles) et Parc Montsouris.

Nous avons déjeuné au Bistrot Montsouris, un excellent restau-

rant breton. Dans un décor agréable nous y avons dégusté un repas mémorable, je me souviens encore du croustillant de cabillaud à l'andouille de guémené ...

Après une petite sieste digestive sur la pelouse du Parc Montsouris nous avons regagné l'Hautil en prenant le tramway jusqu'à la Défense, pas forcément la route la plus courte mais assurément la plus originale !



Randonnée de Décembre

Après une longue pause estivale, nous avons renoué avec un peu d'exercice. Et c'est à la découverte d'Andrésey que les courageux Hautilois s'élancèrent en ce mois de Décembre.

Des berges de Seine aux coteaux, la ville d'Andrésey regorge de belles villas et de ruelles pentues ..



Course de Côte de Chanteloup



Rendez-vous incontournable des passionnés de voitures d'époque, cet évènement fait revivre, chaque année au mois de Juin, les sensations de la 1ère course de côte de 1898. Venus de toute la France et même d'outre-Manche, les participants ont pu se surpasser lors des trois épreuves d'une montée à 14 %, prévues tout au

long de la journée.

D'un côté les passionnés de voitures anciennes, souvent des collectionneurs fortunés, de l'autre des spectateurs venus admirer les belles mécaniques et rêver un peu devant ces carrosseries habillant des moteurs d'un autre âge mais qui, toujours vaillants, propulseront bientôt les belles et leurs occupants sur le parcours combien sinueux des 900 m et des 8 virages de l'épreuve.

Le charme un peu désuet de ces meetings qui font revivre une époque où pionniers et riches amateurs étaient confrontés à la toute nouvelle reine, l'automobile.

Aujourd'hui, ce moyen de transport devenu pourtant indispensable est aussi décrié qu'utilisé. Mais la part du rêve est toujours là, sauvegardée par ces courageux conducteurs et leurs passagers qui n'hésitent pas à rouler dans des voitures devenues mythiques, parcourant quelquefois des centaines de kilomètres pour le plaisir des yeux et la joie que procure ces rencontres entre amis partageant les mêmes expériences surtout si elles paraissent un peu décalées.

C. B.



Polémique à propos du cratère de l'Hautil.

Une vingtaine d'hectares de forêt du Massif de l'Hautil étaient déjà considérés à risques depuis 1991. L'effondrement de terrain survenu fin juin à Chanteloup-les-Vignes en bordure de la D 22 est lourd de conséquences pour Jacques Moreau, le propriétaire privé de la parcelle. Afin de reboucher le cratère de 15 m de profondeur et de dix mètres de diamètre qui s'est formé, les services chargés de la gestion du dossier ont arraché la clôture et procédé à une coupe blanche d'une vingtaine d'arbres autour de l'énorme trou la semaine dernière.

Une opération qui a provoqué la colère de l'homme, qui redoute un éventuel accident " A la suite de l'effondrement, j'avais donné mon accord pour que le trou soit bouché avec de la terre végétale ", raconte-t-il. Voici quelques jours, il a découvert avec consternation l'ampleur de l'intervention.

Le Conseil Général rejette la faute.

Dans la foulée, il s'est rendu à la mairie et a prévenu la police. " Le trou est à ciel ouvert et, maintenant, la zone n'est plus protégée, insiste-t-il. C'est dangereux, d'autant que l'endroit est proche de la route. Si quelqu'un s'approche, il peut tomber dans le trou accidentellement."

Le cratère se situe à environ 10 m de la départementale. Des blocs en ciment ont été posés sur le bas-côté, mais des curieux peuvent être tentés d'avancer près du cratère en contournant les bordures. Le Conseil Général, chargé de l'affaire, rejette la faute sur

Fontis sur la RD22

Jacques Moreau. " C'est lui qui aurait dû reboucher le trou, indique les services du département. Ne l'ayant pas fait nous avons pris la décision de faire le nécessaire. " Ce secteur fait partie du bois de l'Hautil, le massif qui abrite d'anciennes carrières de gypse est un véritable gryuère. Le risque d'effondrement est permanent. Une vingtaine d'hectares de la forêt sont d'ailleurs considérés à risques, après un accident survenu en mars 1991. Un jeune de 22 ans avait été happé lors d'un brusque mouvement de terrain. Son corps n'a jamais été retrouvé. Un trou de 80 m de profondeur s'était formé. Plus tard, les habitants du secteur avaient été invités à déménager et les maisons avaient été rasées. Après ce drame, le site a été classé dangereux.

(d'après un article signé Yves Fossey paru dans le courrier des Yvelines)

L'agriculture de proximité

L'association Pissefontaine Environnement de Triel-sur-Seine a proposé une soirée sur le thème : "Alimentation et renouveau d'une agriculture de proximité", le vendredi 23 septembre au Parc aux Etoiles. C'est pour apporter un éclairage scientifique dans un domaine économique qui nous intéresse particulièrement car des exploitations agricoles sont implantées localement. On les rencontre souvent sur les marchés d'Andresy, de Verneuil, de Vernouillet et au nouveau marché de Triel.

Questionnement

Quelle que soit la terminologie employée, le mode de production et de distribution, ou l'organisation (commerciale ou associative) qui entrent dans le circuit producteur-consommateur, beaucoup d'interrogations nous interpellent. Une littérature, souvent partisane, n'apporte pas assez d'informations objectives. Une législation existe mais des zones d'ombres subsistent qui brouillent le discours ambiant. Sommes nous en face d'un phénomène de mode ? D'une nouvelle façon de consommer ? A qui s'adresse cette démarche ? Quelles sont les limites de la proximité ? Ou commence et où finit l'intérêt économique des intervenants du circuit ainsi créé ? Les questions ne manquent pas, ce sont les réponses qu'on attend.

Le Parc aux étoiles de Triel sur Seine est connu pour la rigueur scientifique de ses conférences et leur aspect pédagogique. Cette soirée, riche d'enseignements pour les consommateurs que nous sommes, souvent perdus devant le flux d'informations sinon contradictoires du moins souvent floues et parfois incompréhensibles.

Une réflexion transdisciplinaire

Laissons la parole à Claire Le Moigne, chargée de mission Yvelines pour le projet "Questions de Sciences, Enjeux Citoyens" qui participe à l'organisation de cette soirée.

" Depuis 2009, le Parc aux Etoiles coordonne pour le département des Yvelines le Contrat de Projets Etat-Région "Questions de Sciences, Enjeux Citoyens" (QSEC). Il s'agit d'un cycle de réflexion transdisciplinaire sur les sciences qui se distingue par une volonté de donner la parole aux citoyens à travers l'organisation de débats locaux. En 2010-2011, une cinquantaine de groupes répartis dans toute l'Île-de-France ont ainsi débattu des enjeux de société propres au thème de l'alimentation. Dans les Yvelines, dix groupes issus de tous les horizons se sont inscrits dans cette démarche: lycéens, retraités, habitants d'une même commune, membres d'associations, maisons de quartiers...

Au cours des derniers mois, ils ont ainsi pu interroger des experts appartenant aux disciplines les plus variées (agronomie, biologie, médecine, philosophie, économie, sociologie..) et visiter des laboratoires de recherche, des expositions ou encore des exploitations agricoles. Le 24 mai dernier, ils ont pu partager publiquement l'état de leurs travaux lors d'une rencontre qui s'est tenue dans l'hémicycle du Conseil régional d'Île-de-France. Les questionnements liés à la production alimentaire en circuits courts et à l'agriculture biologique ont été très largement traités cette année, de manière directe ou transversale, par les participants au projet QSEC. Il coïncide en outre avec une initiative récente de l'association "Pissefontaine Environnement" [par] la distribution de paniers bios à Triel.

CB



Trois intervenants pour un éclairage scientifique, pratique et économique. En premier plan Caroline Petit, chercheuse INRA, à gauche : Jean Pierre Marotte, écologiste triellois, à droite : Nicolas Neff, maraîcher bio. En arrière plan : Philippe Gineste, directeur du Parc aux étoiles.

Révision du PLU de Triel

Courant 2011 la municipalité a lancé la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le PLU définit les grandes orientations d'aménagement du territoire et d'utilisation des sols de la commune. Concrètement il délimite les zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles et définit exactement ce que chaque propriétaire pourra ou ne pourra pas construire.

Le projet de la Municipalité va clairement dans la densification du territoire et en particulier de celui du hameau. Ce projet, avec en particulier la construction d'un lotissement en lieu et place des stades, nous paraît totalement incompatible avec la vocation naturelle du hameau.

1) Nous sommes contre la densification urbaine programmée du hameau de l'Hautil et la disparition des zones naturelles

Le projet de PLU prévoit en effet :

- la suppression de plusieurs parcelles situées en zone N qui vont être transformées en zones 1AU.h ou UH (rue de la Chapelle, Allée des Cerfs, Chemin Corneille et Rue d'Ecancourt)
- la diminution de la surface minimale pour un terrain constructible ramené de 1.500 à 1.000 m² dans le cœur du hameau qui passe de la zone UGc en zone UH (avec COS à 0,20 et emprise au sol à 30%)
- la transformation de la zone NH en zone 1AU.h (à urbaniser) avec emprise au sol qui passe de 10 à 20% (COS à 0,15 et surface minimale à 1.500 m²)
- la transformation de la zone Nb des terrains de sports et du Parc aux Etoiles en zone UE

- l'urbanisation d'une partie de l'espace sportif "Gaston de Chirac" entraînant le **déboisement de près de 8.000 m² de forêt longeant la RD22** et la disparition d'un stade le tout représentant une surface de 23.000 m² (2,3 ha) au profit d'un lotissement.

Monsieur le Préfet avait refusé le projet de PLU que la commune lui avait soumis. Il n'y a aucune raison qu'il accepte ce nouveau projet qui n'est qu'une reprise du projet 2003.

Nous rappelons, par ailleurs, que sur la zone à urbaniser, les infra-



A l'heure du Grenelle de l'environnement où l'on se gargarise de développement durable, il est totalement inconcevable de détruire une forêt pour des raisons purement économiques.

Or

La proximité du massif boisé de l'Hautil confère au hameau de l'Hautil une dominante naturelle. Les documents d'urbanisme (le SDRIF et le SDAU local de la boucle de Chanteloup) confirment cette vocation en inscrivant ce site en espace paysager.

Cette dominante naturelle et cette vocation d'espace paysager ne sont pas compatibles avec la densification urbaine du projet actuel.

C'est à ce titre qu'en 2003

structures de réseau sont soit sous-dimensionnées (problèmes de débit et de pression sur le réseau d'eau potable), soit absentes (pas d'assainissement collectif). Il en est de même pour la quasi absence de transports en commun. Le tout avec l'absence de volonté, faute de moyens financiers, de développer l'un et l'autre.

Nous sommes contre la transformation des zones naturelles en zones urbaines (NH en 1AU.h et Nb en UE). Le déclassement de ces zones, justifiées par la commune parce que de nombreuses parcelles sont déjà construites, entraînerait de facto la possibilité de déboiser toutes les parcelles boisées non construites, qui pour la plupart sont contiguës à la forêt.

Nous sommes formellement opposés au déboisement de toutes parcelles non construites situées actuellement en zones NH et Nb.

Nous demandons des contraintes sur la division des parcelles déjà construites : à savoir la parcelle déjà construite obtenue par division doit aussi être contrainte par cette surface minimale. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, une propriété construite de 1800 m² peut être divisée en une parcelle de 300 m² avec la maison existante et une nouvelle parcelle à construire de 1500 m².

2) Nous demandons que la commune respecte et fasse respecter la disposition du SDRIF qui impose, une bande de 50 mètres d'inconstructibilité autour des massifs boisés de plus de 100 ha.

A cette fin nous demandons expressément :

- la matérialisation de la lisière de 50 mètres dans le plan de zonage en prenant pour limites les espaces boisés classés du Massif de l'Hautil

- que le zonage proposé sur cette lisière soit cohérent par rapport aux contraintes imposées par la disposition du SDRIF

3) Nous sommes contre l'augmentation de l'emprise au sol de 15 à 75% prévue sur le Parc aux Etoiles et les terrains de sports.

En effet, ceci laisse présager la disparition de la totalité des terrains de sports de l'Hautil au profit de la construction d'une infrastructure publique ou privée aux dépens d'une zone naturelle et d'équipements sportifs de premier plan auxquels sont attachés l'ensemble des Triellois. Les 5 terrains du plateau de l'Hautil représentent un potentiel remarquable

naturel qu'il est important de préserver.

4) Nous nous réjouissons de la création d'une zone EBC autour de la Chapelle mais sommes inquiets que rien ne soit prévu pour gérer le stationnement lors des offices dominicaux.

En effet, tous les dimanches matins, 30 à 40 véhicules sont garés le long de la rue de la Chapelle, obligeant les piétons se rendant à la messe de marcher sur la chaussée. Il est étonnant qu'aucun accident ne se soit produit. Nous demandons instamment à la commune de traiter cet important problème de sécurité.

5) Nous demandons à ce que la rue des Frères Leiris (8000 véhicules/ jour) fasse l'objet d'aménagements de ralentissement et de mise en sécurité.

Il est anormal que le hameau de l'Hautil qui est concerné par deux des trois plus grands axes qui traversent la commune ne fasse l'objet d'aucune attention. La RD22, ligne droite de 3 kilomètres de long, est un "couloir routier" caractérisé par la vitesse et l'insécurité.

6) Nous demandons à ce que des liaisons douces (trottoirs piétons/ vélo) soient aménagées le long de la Rue des Frères Leiris et de la Rue de la Chapelle.

Ces deux axes étant parmi les plus fréquentés et accidentogènes de la commune il devient urgent de les aménager afin que la population puisse plus facilement se déplacer vers les grands pôles urbains de déplacement que sont Poissy, Chanteloup et Conflans.

7) Nous demandons l'interdiction des grands panneaux publicitaires le long de la RD22

qui dénaturent le hameau

Nous demandons que le hameau de l'Hautil soit classé en Zone de Publicité Restreinte n°1 (ZPR 1) tout comme le centre-ville et Pissefontaine afin d'interdire tout panneau publicitaire hors mobilier urbain (et en particulier les panneaux de 12 m² sur les murs, les panneaux sur pied étant déjà interdits).

8) Nous sommes contre l'urbanisation de la zone des Feucherets située en plein milieu du corridor écologique existant entre le Massif de l'Hautil et la Seine et dont le SDRIF exige le maintien.

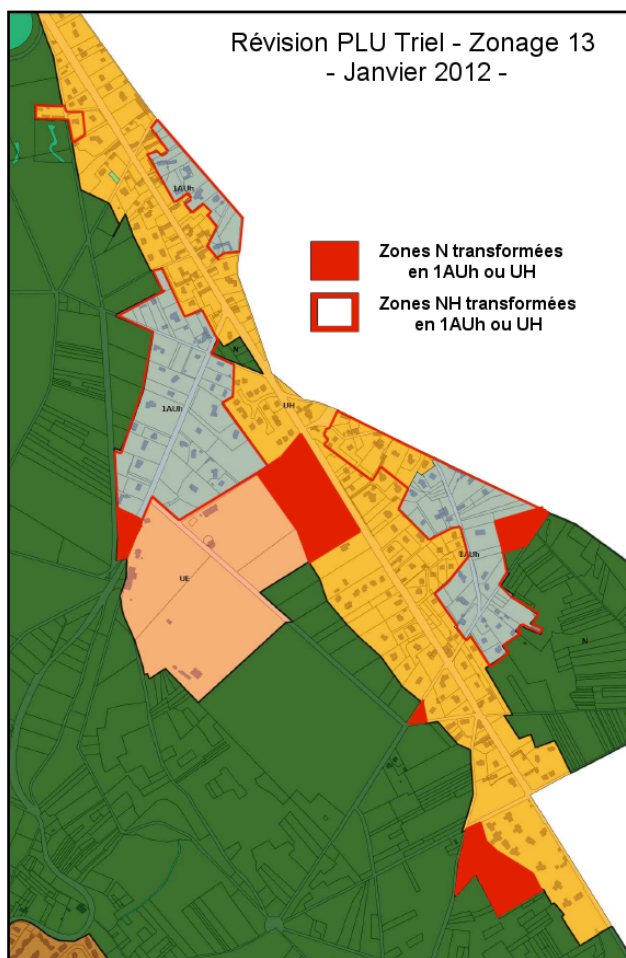
Le projet actuel est un véritable obstacle à ce couloir biologique limitant les possibilités de déplacement pour la faune terrestre, d'une zone naturelle à l'autre, contrariant sa reproduction et limitant son espace vital. Nous demandons à ce que le zonage soit revu suivant les plans remis en annexes.

9) Enfin nous demandons que le PADD ne reste pas un vœu pieu et que le PLU soit la stricte application des principes qui y sont énoncés.

En particulier nous attendons des mesures concrètes afin de :

- préserver la trame végétalisée de l'Hautil
- maintenir une véritable continuité écologique depuis le massif de l'Hautil et jusqu'au bord de Seine
- mettre en valeur la mare de l'Hautil
- ouvrir des chemins sécurisés dans la forêt de l'Hautil

VdS



Cette carte fait apparaître clairement la poursuite du grignotage des zones urbaines sur la forêt. Au centre l'emplacement du futur lotissement en lieu et place d'un des stades engazonnés.

sirs, non construits. "

Au niveau de la première zone matérialisée par un cercle rouge nous observons près de l'Ecole l'étroussure du corridor (une trentaine de mètres).

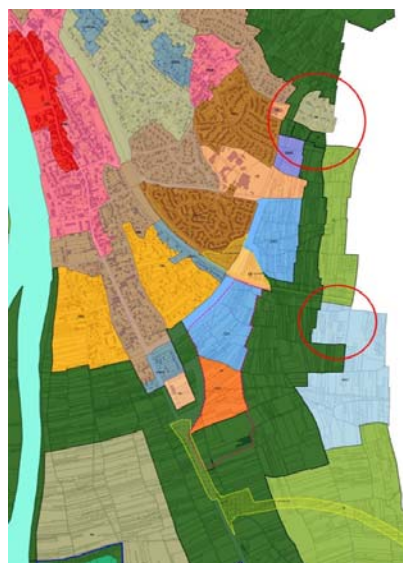
Par ailleurs nous observons une coupure du corridor écologique sur les parcelles construites. Nous demandons la suppression de la zone 1AUf.

Au niveau de la seconde zone matérialisée par un cercle rouge, le corridor n'est pas assez large. La future zone 3AU est un obstacle entre la zone agricole et la

suite du corridor matérialisé en vert foncé.

Par ailleurs l'IAU (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme) Ile de France avait parfaitement mis en évidence les incohérences des projets de territoire en cours dans la Boucle de Chanteloup dans son étude intitulée " Mise en œuvre de la dimension fleuve du Sdrif sur le territoire de la Seine Aval ". Il est regrettable que la commune de Triel n'ait pas suivi ses recommandations.

"La carte ci-contre fait ressortir les points de rupture des continuités préconisées par le SDRIF, que ce soit par de l'habitat, par la présence d'activités, ou par des projets en cours. Les préconisations du SDRIF et les projets en cours sont-ils toujours conciliables ?



Il convient donc de préserver et/ou de rétablir au mieux ces continuités dans le tissu existant aussi bien que dans les nouveaux projets. Pour cela, le foncier des espaces ouverts doit être protégé ; sur les espaces déjà consommés par l'urbanisation, des outils fonciers pourraient être mis en place pour créer des quartiers où la nature a sa place, sachant que pour que la continuité écologique puisse réellement se faire, elle doit être d'une ampleur suffisante. "

Calendrier du PLU

L'élaboration du nouveau PLU prend du retard par rapport au calendrier initial. Ainsi le Conseil Municipal devait arrêter le projet de PLU lors du dernier conseil de novembre 2011. Or cela n'a pas été le cas.

Concernant l'enquête publique, celle-ci devait se tenir entre le 6 Mars et le 2 Avril 2012. Le commissaire enquêteur ayant jusqu'à fin Avril pour rendre ses conclusions. Enfin l'approbation finale du PLU par le Conseil Municipal devant intervenir le 25 Mai 2012. Rappelons bien sûr qu'au final le Préfet doit valider le PLU pour qu'il puisse être mis en application.

La révision du PLU de Triel et l'urbanisation programmée de la zone des Feucherets entraîne des points de rupture des continuités préconisées par le SDRIF.

Les corridors écologiques correspondent aux axes de déplacement des grands mammifères et secondairement de la petite faune (carnivores et amphibiens). Le SDRIF définit les continuités écologiques à mettre en place ou à préserver dont en particulier la continuité entre le Massif de l'Hautil et la Seine.

Selon le SDRIF, les continuités écologiques sont des " espaces de liaison [qui] peuvent être assurés par toutes sortes d'espaces ouverts, agricoles, naturels, de loi-

Nuisances aériennes



REFERE du CIRENA CONTRE L'ARRÊTE NKM du 15 Novembre 2011

"Malgré l'hostilité des populations, les conclusions défavorables de l'enquête publique, les avis mitigés de l'ACNUSA (autorité de contrôle des nuisances aériennes), l'opposition de nombreux élus des Yvelines et du Val d'Oise, la ministre des transports, Mme Nathalie Kosciusko-Morizet a signé le 15 novembre l'arrêté permettant la mise en œuvre dès le 17 novembre du projet très contesté de relèvement des altitudes de survol des aéronefs en phase d'atterrissage vers l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle par configuration de vent d'est.

Le CIRENA dénonce depuis le début un projet qui, sous le faux prétexte de diminuer les nuisances sonores, entraîne des modifications de trajectoire importantes et ne règle en rien la question des nuisances aériennes que subissent les populations puisqu'il envisage tout au plus de les transférer vers les zones très urbanisées de la Confluence (de la Seine et de l'Oise) et de l'agglomération de Cergy Pontoise (plus de 230.000 habitants sont concernés).

Non seulement, le relèvement des altitudes de 300 mètres n'entraîne pas une diminution significative des nuisances sonores pour les populations survolées mais en plus il occasionne un accroissement des émissions de polluants du fait d'une surconsommation de kérosène liée à un allongement

des trajectoires.

Afin de faire échec à cette réorganisation contraire aux objectifs du Grenelle de l'Environnement et attentatoire à la santé et qualité de vie d'une grande partie de la population francilienne, le CIRENA a demandé au cabinet de son avocate, Maître Corinne Lepage de déposer devant le Conseil d'Etat, un référé-suspension aux fins de suspendre les effets de l'arrêté ministériel du 15 novembre.

Devant l'incapacité de la DGAC à mettre en place de vraies procédures de moindres nuisances pour tous, le CIRENA ne peut qu'exiger la mise en place de sa plate-forme de revendications :

- suppression des vols de nuit de 23h à 7h (comme à Orly ou Francfort) ;
- plafonnement de Roissy à 500.000 mouvements par an (2 fois Orly !)
- mise en place généralisée de la descente continue à 1800 mètres au minimum. "

Conférence de presse du 30 Novembre

Lors d'une conférence de presse tenue à Paris, Mercredi 30 Novembre 2011, les élus franciliens et associations de riverains d'Orly et de Roissy, ont fait un premier bilan de l'arrêté du 15 novembre portant modification du dispositif de la circulation aérienne en région parisienne signé par la ministre Nathalie Kosciusko-Morizet.

Ils réaffirment leur indignation sur la façon dont le projet a été conduit, et demandent la suspension immédiate des modifications des couloirs aériens.

Ils dénoncent un projet inutile qui génère encore plus de pollution

chimique dans l'atmosphère de la région parisienne pour des gains de bruit imperceptibles.

Ils constatent un déplacement inacceptable des nuisances de populations sur d'autres alors qu'aucune étude d'impact, ni estimation indiscutable des populations nouvellement ou encore plus touchées, n'ont été menées.

Ils demandent que la ministre prenne enfin la mesure des enjeux sanitaires et sociaux liés aux nuisances aériennes et soit réellement à l'écoute des propositions des élus et des associations concernant notamment les vols de nuit sur Roissy, les procédures de descente en continu et l'avenir du transport aérien Ile de France.

Jean Jacques Boussaingault (Parcs Naturels Régionaux du Vexin, de Chevreuse et du Gâtinais), Claire Lise Champion (Sénatrice de l'Essonne et Vice présidente du conseil général de l'Essonne), Claude Carsac pour les associations d'Orly, Philippe Esnol (Sénateur des Yvelines, Maire de Conflans-Sainte-Honorine), Philippe Houbart pour les associations de Roissy, Philippe Houillon (Député du Val d'Oise, Maire de Pontoise), Jean-Paul Huchon (Président de la région Ile de France), Dominique Lefebvre (Président de l'agglomération de Cergy-Pontoise et Maire de Cergy)

Assemblée Générale du CIRENA le Jeudi 26 Janvier

Contrairement aux affirmations de la Ministre Kosciusko-Morizet de diminuer le bruit aérien de moitié, c'est au contraire une augmentation de celui-ci que nous allons subir les jours de beau temps !

Le 26 janvier, le CIRENA tient son assemblée générale à 20h30, salle Eugène Le Corre à Conflans pour réaffirmer le refus de cette réforme.

Protection du Massif de l'Hautil

Lors de sa dernière réunion qui s'est tenue à Vauréal le 6 décembre dernier, le Collectif pour la Protection du Massif de l'Hautil a décidé d'écrire au Préfet afin de lui demander d'engager la procédure de classement en Forêt de Protection. Très à l'écoute et sensible à nos demandes, le député de notre circonscription, Arnaud Richard a sollicité les Ministres de l'Ecologie et de l'Agriculture sur ce même dossier.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Arnaud RICHARD

Député des Yvelines
Conseiller Municipal de Meulan
Successeur de Pierre Cardo

Monsieur Mike CLOSE

Vice-Président
Bien Vivre à l'Hautil
46 Rue des Frères Leiris
78510 TRIEL-SUR-SEINE

Chanteloup, le 12 décembre 2011

Ref. Ass/ TRI 30605 B P - Dossier suivi par Claude Ney

Monsieur le Vice-Président,

Au cours de plusieurs entretiens et de réunions, les représentants d'associations, pour la plupart regroupées au sein du Collectif pour la Protection du Massif de l'Hautil, et de nombreux élus des communes de notre secteur, m'ont fait part de leurs souhaits d'une meilleure protection du Massif de l'Hautil et notamment de la demande de classement de

Vous connaissez mon engagement tout particulier pour la préservation de notre environnement et contre les graves entraves auxquels ce secteur a été et est exposé.

Successeur, à l'Assemblée nationale de Pierre CARDO, très engagé quand il était Maire de Chanteloup-les-Vignes et député, dans la défense du massif de l'Hautil et conforté par mes anciennes responsabilités auprès de Jean-Louis BORLOO, notamment au moment des discussions autour du Grenelle de l'Environnement, j'ai confirmé, à plusieurs reprises, mon soutien aux démarches engagées pour obtenir une protection optimale de ce secteur.

Il m'est agréable de vous informer que je viens de saisir Madame Nathalie KOSCUISKO-MORIZET, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et Monsieur Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, d'une demande officielle d'engagement du processus de classement du Massif de l'Hautil en Forêt de Protection, répondant ainsi à la demande du Collectif pour la Protection du Massif de l'Hautil.

Dans l'espoir de pouvoir ainsi contribuer à la préservation de cet espace boisé remarquable, de sa faune et de sa flore, pour les générations futures, je ne manquerai pas de vous informer des suites qui pourront être réservées à mes démarches.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, en l'expression de ma parfaite considération.

PJ. 2

Arnaud RICHARD

26 Rue de l'Abreuvoir - 78570 Chanteloup-les-Vignes
Tél. 01.39.70.88.99 - Fax. 01.39.74.20.51
Email : cabinet.parlementaire.arichard@gmail.com



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Arnaud RICHARD

Député des Yvelines
Conseiller Municipal de Meulan-en-Yvelines
Successeur de Pierre Carlot

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des
Transports et du Logement
Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Chanteloup, le 8 décembre 2011
Réf. AR/CIR/Env

Madame la Ministre,

Le Massif forestier de l'Hautil, important poumon vert, qui s'étend sur 1250 hectares, répartis sur 12 communes des Yvelines et du Val d'Oise, dont la moitié dans ma circonscription, est un espace boisé remarquable, mais confronté à de nombreux problèmes en raison de la présence, sur une partie importante, de galeries souterraines abandonnées ayant fait l'objet, en 1995, d'un Plan de Prévention des Risques naturels sur 10 des 12 communes.

En raison de ces difficultés, cet espace remarquable fait l'objet de nombreuses atteintes à la préservation de l'environnement, à la faune et à la flore. Des parties de ce territoire sont certes protégées par différentes mesures, et notamment des ZNIEFF, qui n'apportent cependant pas les garanties de protection nécessaires comme cela a encore été démontré il y a peu par un projet de centre d'enfouissement technique de déchets inertes, fort heureusement mis à mal par la volonté partagée des associations et de quelques élus.

Une grande partie de ce Massif se situe dans le parc naturel régional du Vexin français.

Face aux risques qui pèsent inévitablement sur le Massif de l'Hautil, la majorité des élus et de nombreuses associations, regroupés au sein d'un collectif, souhaitent que cet espace naturel puisse être préservé notamment par une protection supplémentaire et efficace.

Particulièrement sensible aux préoccupations de mes concitoyens, je me suis toujours associé aux démarches consistant à apporter des garanties de protection pour ce Massif. Si l'établissement d'une charte forestière de territoire peut sembler répondre aux enjeux de cet espace, sa mise en place, longue et compliquée, soulève de nombreuses réserves.

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France prévoit la protection intégrale de la Forêt de l'Hautil et l'Opération d'Intérêt National Seine-Aval envisage d'identifier des espaces à protéger en fonction de leur enjeu afin de créer ou de préserver des espaces boisés.

Ces éléments ont le mérite d'exister, mais ne me semblent pas suffisants face à la pression foncière dans notre territoire.

Aussi, dans un souci de cohérence territoriale, **je vous demande officiellement d'engager le processus de classement du Massif de l'Hautil en Forêt de Protection telle que définie à l'Article 411-1 du Code forestier, statut le plus protecteur pour une forêt en France.**

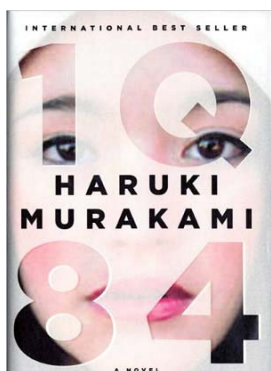
Une telle mesure, prise par décret en Conseil d'État, permettra d'assurer la conservation de cette forêt reconnue nécessaire à la qualité du cadre de vie de notre territoire en profonde mutation dans le cadre du Grand Paris, soit pour des raisons écologiques, soit pour le bien-être de la population.

L'objectif de ma démarche est bien de prémunir, pour les générations à venir, l'écosystème et le patrimoine sol de l'Hautil contre les menaces de l'urbanisation ou du développement des infrastructures. Sa protection est essentielle pour des raisons forestières, écologiques et cynégétiques évidentes, ainsi que pour le bien-être des riverains.

Avec tous mes remerciements pour l'attention que vous ne manquerez pas de porter à la présente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma parfaite considération.

Arnaud RICHARD

Littérature : IQ84



Il s'agit du titre d'un formidable roman de Haruki Murakami, auteur japonais qui s'était déjà distingué avec d'autres œuvres comme " Kafka sur les rivage " ou " La ballade de l'impossible " et bien d'autres encore.

Né à Tokyo, élevé à Kobé, l'auteur a étudié la tragédie grecque à

l'université et a enseigné dans diverses universités aux USA.

Suite au tremblement de terre de Kobé et à l'attentat dans le métro de Tokyo, il décide de rentrer au Japon.

IQ84, dont le titre rappelle 1984 de George Orwell, met en scène deux personnages :

Tengo est un professeur de mathématiques, passionné par l'écriture. Il écrit des romans et réécrit des textes écrits par d'autres.

Aomamae est une enseignante en arts martiaux, qui travaille pour une bien étrange vieille dame.

Les vies de ces deux êtres n'ont absolument rien en commun, et pourtant un événement va les rapprocher.

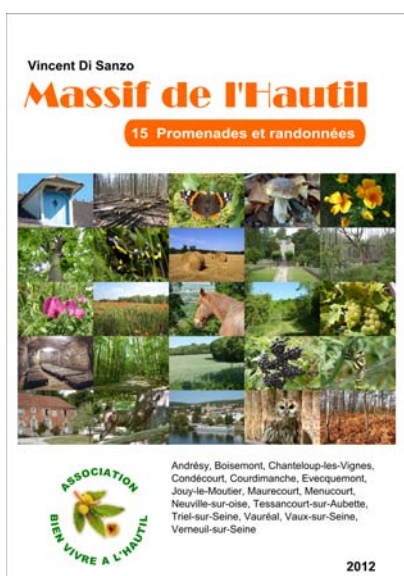
Comme à son habitude, Murakami mêle avec brio, passé, présent et futur.

Souvent la fiction intègre l'action, mais sans dénaturer le récit, ni faire perdre le fil au lecteur.

On est en 1984 au Japon, mais est ce 1984 ou IQ 84 ?

Robert Landsberger

Massif de l'Hautil, 15 Promenades et randonnées



C'est avec un grand plaisir et une certaine émotion que nous vous annonçons la parution d'un nouveau livre intitulé "Massif de l'Hautil, 15 Promenades et randonnées" édité par nos soins.

Ce guide de randonnées vous permettra de parcourir les paysages remarquables du Massif de

l'Hautil, des coteaux aux espaces ouverts agricoles mais aussi de pénétrer dans la forêt en suivant des chemins ne présentant pas de risques malgré la présence des anciennes carrières de gypse.

La forêt, toute jeune mais sauvage, est un véritable réservoir de biodiversité avec ses zones humides, sa faune et sa flore.

L'ensemble des villes et villages du Massif est riche d'une histoire insoupçonnée et d'un patrimoine méconnu qui sont mis en avant tout au long de cet ouvrage.

La plupart des randonnées ont été mises au point dans le cadre des activités organisées par l'association Bien Vivre à l'Hautil.

En publiant ces itinéraires de randonnée nous souhaitons ouvrir la voie à la réhabilitation de cet espace naturel, à la mise en valeur des chemins de randonnée et des points de vue.

En partie interdite d'accès, méconnue, soumise à une pression foncière énorme, la forêt de l'Hautil mérite une meilleure destination. Encore sujet tabou il y a peu, des voix s'élèvent pour demander la réhabilitation de cet espace naturel. Puisse ce guide servir de porte-voix à toutes les bonnes volontés désireuses de se réapproprier, mettre en valeur et protéger ce patrimoine commun.

Ce guide peut être commandé directement sur internet ou auprès de l'auteur.

Massif de l'Hautil, 15 Promenades et randonnées
Vincent Di Sanzo
ISBN : 9782953909722
84 pages couleur
14,8 cm x 21 cm

<http://www.thebookedition.com>
Catalogue : Tourisme & voyages
Style : France

Agenda

Dimanche 11 Mars et 13 Mai

Randonnées pédestres

Samedi 7 Avril

AG BVH et Repas des Régions

Samedi 23 Juin

Feux de la Saint-Jean organisés avec la Mairie
de Triel-sur-Seine

Gâteau au miel, aux noix et aux raisins secs

Recette +



Préparation et cuisson : 1 h 30 mn



- 1 petite noix de beurre pour la tourtière.

Ustensile : une tourtière en porcelaine à feu à bords hauts (4 à 5 cm).

o Faire tremper les raisins secs dans une tasse d'eau tiède une quinzaine de minutes. Ébouillanter les cerneaux de noix pour pouvoir les monder facilement et les hacher.

appareil le jus de citron et le zeste râpé, le cognac, les raisins secs égouttés et les cerneaux de noix hachés. Parfumer avec la cannelle et le clou de girofle en poudre, et laisser reposer 20 à 25 minutes.

o Beurrer la tourtière et la chemiser de papier sulfurisé également beurré. Y verser la pâte et mettre à four moyen (180 °C) 45 minutes.

o Laisser complètement refroidir le gâteau avant de le démouler et saupoudrer le dessus de sucre glace et de cerneaux de noix avant de servir.

Pour 8 personnes :

- 300 g de farine
- 1 verre de miel liquide
- 1 sachet de levure chimique
- 4 œufs
- 4 cuillers d'huile
- 1/2 citron (jus et zeste)
- 150 g de sucre
- 100 g de cerneaux de noix
- 50 g de raisins de Corinthe
- 1 verre à liqueur de cognac
- 1/2 cuillers à café de cannelle en poudre
- 2 clous de girofle réduits en poudre
- sucre glace pour décorer

o Tamiser la farine avec la levure.

Dans une terrine, travailler au fouet les œufs entiers avec le sucre, le miel et l'huile jusqu'à ce que le mélange devienne mousseux. Verser en pluie la farine et délayer soigneusement afin d'obtenir une pâte bien lisse qui fasse le ruban.

o Incorporer à cet



Hautil Pratique

Numéros utiles



Pompiers de Triel-sur-Seine :	01 39 70 71 76
Pompiers	Le 18
Police Secours	Le 17
Gendarmerie	01 39 74 52 12
Commissariat de Poissy	01 39 22 27 27
SAMU	Le 15
Hôpital de Poissy - Urgences	01 39 27 51 17
Hôpital de St. Germain - Urgences	01 39 27 41 00
Hôpital de Meulan - Urgences	01 30 22 43 33
Centre Antipoison (Paris 10 ième)	01 40 37 04 02
Ambulance Poissy	01 39 65 12 38
Ambulance Verneuil	01 39 65 71 92
GDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 18 18
EDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 19 19
SIVaTRU (Questions " Tri sélectif")	01 39 27 08 71
Office Nationale de la Chasse	01 44 15 17 17
Mairie de Triel-sur-Seine	01 39 70 22 00

Attention nouvelle adresse depuis le 1er Septembre 2010 :

Chemin des Moines (à côté du SIVATRU).

Horaires d'ouverture :

Lundi: 13h30 - 17h30

Mercredi et Vendredi: 9h - 12h et 13h30 - 17h30

Samedi: 9h - 17h

Dimanche: 9h - 13h

accepte les verres, appareils électriques, piles, peintures, huile de vidange, cartons, encombrants, tontes de gazon, gravats et certains produits toxiques.

gratuit pour les habitants de Triel, carte d'entrée obligatoire.

Déchetterie de Triel



Ont collaboré à la réalisation de ce numéro du Planitre :

Claude Barouh, Emmanuel Clerc, Stéphane Desvignes, Vincent Di Sanzo, Lionel Fréjaville, Robert Landsberger

Mise en page : Vincent Di Sanzo

Contact : planitre@hautil.org ou tél : 06.12.72.06.97

Retrouvez Bien Vivre à L'Hautil sur internet

hautil.org, c'est le site internet qui se fait l'écho de notre vie locale :

- des dossiers (les carrières de gypse, les antenne-relais, l'intercommunalité, etc...),
- des nouvelles du hameau et de ses alentours,
- des infos pratiques, nos bonnes adresses,
- notre agenda,
- la possibilité de poster des petites annonces ou bien de participer à des forums,
- l'accès à de nombreux services pratiques (prévision météo, annuaire, trafic routier,...),
- des relevés météo publiés mensuellement depuis décembre 2002,
- le Planitre, votre journal d'information, disponible en ligne en couleur, au format pdf
- des fonds d'écran à télécharger pour votre ordinateur (paysages, faune et flore de L'Hautil)



Si vous désirez faire passer un article dans le Planitre, n'hésitez pas à nous le faire parvenir par courrier ou par e-mail : planitre@hautil.org **à vos crayons,**
à vos claviers,

Nous serions ravis d'accueillir dans l'association les familles récemment installées à L'Hautil ainsi que, bien évidemment, ceux et celles d'entre vous qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion. C'est ensemble que nous pouvons améliorer la sécurité routière dans notre hameau et préserver notre cadre de vie.

Il vous suffit d'établir un chèque de 18 € (ou plus), pour une famille, (11 € pour les personnes seules), à l'ordre de " Association Bien Vivre à L'Hautil " et de le glisser dans la boîte à lettres du Président ou de l'adresser au Trésorier Roland MAGNARD, pour que votre famille soit inscrite. Un reçu vous sera adressé.



BIEN VIVRE A L'HAUTIL - ADHESION 20....

A retourner à : Roland MAGNARD, 13 Chemin de l'Ecole, 78510 Triel-sur-Seine
 ou à Lionel FREJAVILLE, 4 allée Claude Monet, 78510 Triel-sur-Seine.

Nom : Prénom épouse:

Adresse: Prénom époux :

.....

Tél : Email :

Adhésion à régler par chèque à l'ordre de BVH :

- Famille, 18€
- Individuel, 11€